

Paris, le 29 mars 2017

Mesdames, Messieurs,

Vous m'avez adressé un questionnaire qui présente plusieurs propositions que soutiennent vos associations et collectifs concernant vos attentes. Je vous remercie de l'occasion que vous me donnez ainsi de préciser ma pensée sur les questions qui vous préoccupent.

La famille est un pilier de notre société que je veux défendre. Il est nécessaire de prendre en compte ses évolutions et je sais que le monde d'aujourd'hui conduit à une grande diversité de situations.

La lutte contre les discriminations, contre toutes les discriminations, doit naturellement être un objectif central des politiques publiques et je respecte le combat que vous menez.

Pour autant, comme je l'ai dit à plusieurs occasions, je considère que la loi Taubira doit être réécrite pour ce qui concerne la filiation des enfants adoptés. Il en va de l'intérêt de l'enfant et cela prévaut pour moi sur toute autre considération.

Les couples homosexuels accueillent des enfants avec amour. Mais il ne me paraît pas légitime que la loi permette de considérer qu'un enfant est fils ou fille, de manière exclusive, de deux parents du même sexe. Sa filiation au sens biologique du terme, à l'égard d'un père et d'une mère, ne doit donc plus pouvoir être effacée par une adoption plénière.

La réforme que je propose et qui n'aura aucun caractère rétroactif consiste à réserver l'adoption plénière aux couples de sexe différent. Les couples de même sexe pourront recourir à l'adoption simple et toutes les dispositions seront prises pour que ce type d'adoption donne exactement les mêmes protections à l'enfant pour ce qui relève de l'autorité parentale, de la protection en cas de décès de l'un des conjoints et des possibilités d'héritage.

Dans le cadre de la concertation avec toutes les parties prenantes sur ce projet de réforme, il faudra s'interroger plus globalement sur les évolutions nécessaires de notre droit de l'adoption, notamment au regard du droit à l'accès aux origines pour les enfants adoptés.

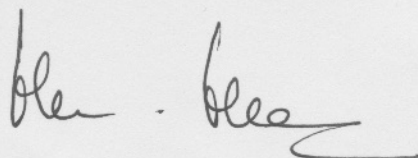
Pour ce qui est de la PMA, je souhaite qu'elle reste limitée, comme c'est le cas actuellement, aux couples qui rencontrent des problèmes d'infertilité médicale.

En ce qui concerne la GPA, enfin, je suis opposé à cette pratique qui va à l'encontre de la dignité humaine et qui est une marchandisation du corps de la femme. La réalité, c'est que certaines femmes, qui se trouvent dans des situations économiques et sociales difficiles, sont amenées à proposer leurs « services » à des couples plus aisés. C'est pourquoi je souhaite non seulement maintenir l'interdiction de la GPA sur le sol français, mais également prendre des initiatives internationales pour faire reculer cette pratique.

Voici les convictions que je vous livre avec franchise et respect. Elles sont, je le sais, différentes des vôtres mais il importe de pouvoir nouer un dialogue serein sur l'ensemble de ces sujets.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ma réponse, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous,



François FILLON

FestiGays
Maison des associations
1 place des Orphelins
67000 Strasbourg